



Présentation du Compte Administratif 2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU
15 MARS 2024**

Préambule : Le compte administratif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, y sont répertoriés les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et de mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le compte administratif est le document dans lequel est comptabilisé l'exécution du budget. Il s'agit donc de l'arrêté des comptes à la fin de l'exercice comptable qui permet de constater pour chaque section le résultat de l'exécution budgétaire de l'année achevée et sa conformité avec le compte de gestion du Comptable public.

I. Éléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Au niveau macroéconomique, l'année 2023 a été marquée par un niveau d'inflation qui reste très élevé, de l'ordre de 5.8% ainsi que par un contexte géopolitique international tendu favorisant une flambée des coûts de l'énergie. Ainsi la croissance française en 2023 a été quasiment nulle (estimée à 0.9% selon la Banque de France).

La population municipale était de 6691 habitants au 1er janvier 2023.

II. Priorités du budget 2023

Dans un contexte de raréfaction des ressources (baisse ininterrompue des dotations entre 2013 et 2017), tout au long de la mandature 2014-2020, la stratégie financière de la commune a consisté à maîtriser les charges de fonctionnement afin de conserver une forte capacité d'autofinancement.

Une capacité d'investissement élevée est primordiale pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux tout en maîtrisant l'endettement de la commune. Cette stratégie de gestion rigoureuse se poursuit au cours du mandat actuel, mais nécessite des adaptations au regard du contexte macro-économique.

Le nouveau contrat de fourniture d'énergie passé par l'intermédiaire du SIEIL a pris effet au 1^{er} janvier 2023. Le principal enjeu de l'exercice budgétaire 2023 a été de contenir l'impact des nouveaux tarifs de l'énergie sur la capacité d'autofinancement de la ville afin de permettre la poursuite et la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement.

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 9 031 893.29€ pour l'exercice 2023.

Chapitre comptable	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2022 (en%)
011 Charges à caractère général	2 858 090.00€	2 578 013.60 €	90%	18%
012 Charges de personnel	4 755 000.00€	4 682 699.17 €	98%	2%
014 Atténuations de produits	8 500.00€	8 474.00 €	100%	181%
65 Autres charges courantes	416 500.00€	416 473.46 €	100%	11%
66 Charges financières	320 700.00€	320 403.39 €	100%	3%
67 Charges exceptionnelles	76 000.00€	44 840.64€	59%	38 824%
68 Dotations aux provisions semi budgétaires	320 000.00€	20 000.00 €	6%	13%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)	8 754 790.00€	8 070 904.26 €	92%	8%
023 Virement à la section d'investissement (ce chapitre fait seulement l'objet d'une prévision au budget mais ne fait pas l'objet de réalisation)	779 910.00€	- €	0%	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 000.00€	960 989.03 €	96%	-29%
Total des opérations d'ordre (2)	1 779 910.00€	960 989.03 €	54%	-29%
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	10 534 700.00€	9 031 893.29€	86%	2%

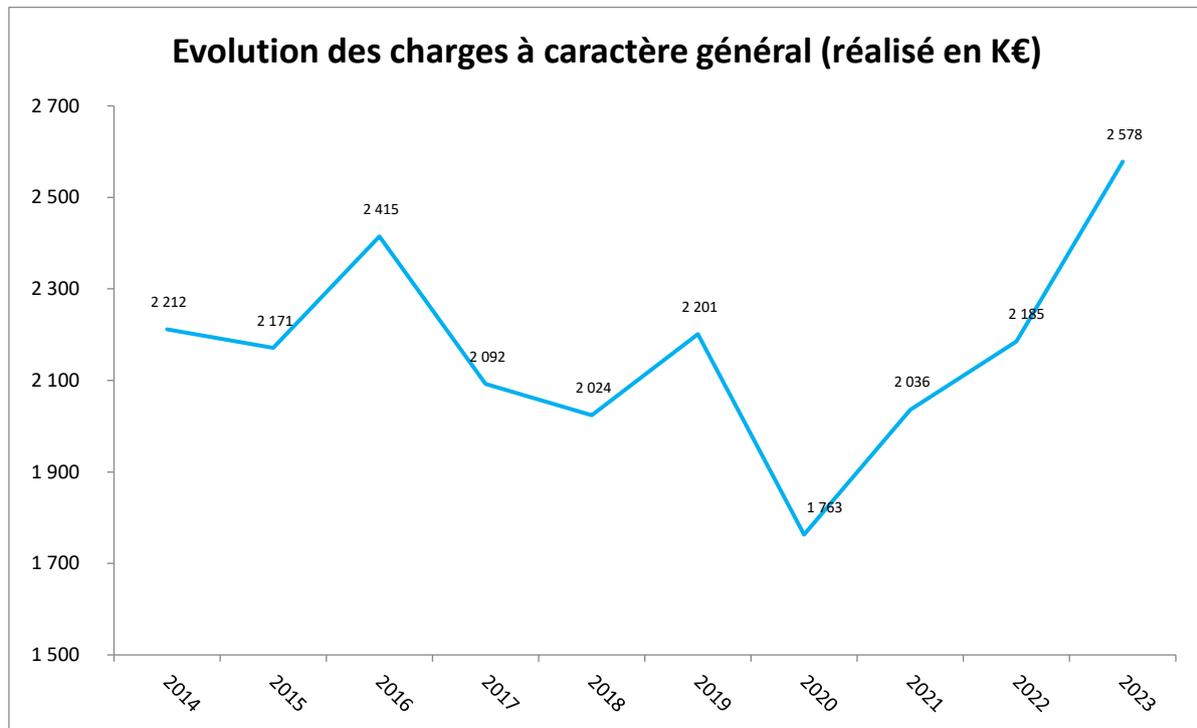
1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant d'une collectivité dont :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien de bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Entretien des espaces verts
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires...)
- Restauration scolaire

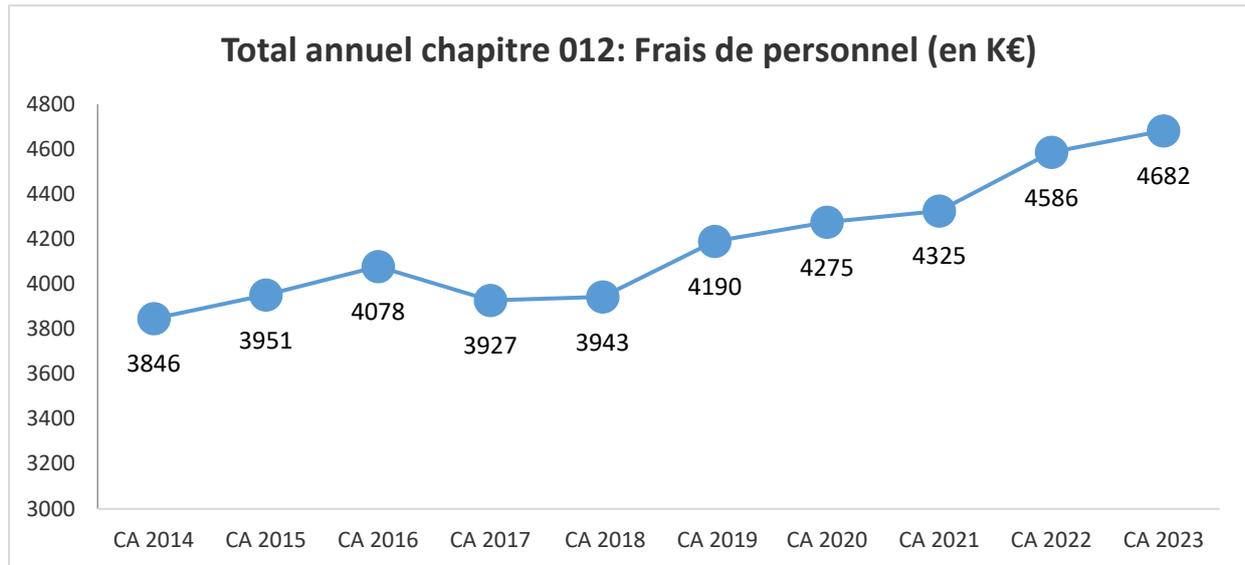
Pour 2023, ces charges ont été comptabilisées à hauteur de 2 578 013.60€ soit une augmentation de près de 400 000€ par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du prix de l'énergie



❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents et contractuels employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale...).

En 2023, les charges de personnel représentent 4 682 699.17€ **soit une augmentation de 2%** par rapport à 2022. Cette augmentation est notamment expliquée par les différentes hausses du point d'indice et la création d'une prime exceptionnelle « Anti Inflation » à destination des agents. Le taux de réalisation de ce chapitre de plus de 98% démontre le suivi rigoureux de ces dépenses.



Structure des effectifs :

Au 31 décembre 2023, la ville de Loches employait 96 agents fonctionnaires (soit 94.64 équivalents temps plein) répartis comme suit :

- 6 agents de catégorie A
- 14 agents de catégorie B
- 76 agents de catégorie C

En outre, la ville employait 14 agents contractuels de droit public (soit 9.87 équivalents temps plein), relevant tous de la catégorie C, et 2 apprentis temps plein contractuels de droit privé.

Ainsi au total la ville employait 112 agents soit 106.51 équivalents temps plein.

Soit -1.73 ETP par rapport au 31/12/2022, chiffre qui s'explique par des variations du nombre de contractuels recrutés pour pallier à des besoins ponctuels (notamment des remplacements pour pallier aux arrêts maladie)

Masse salariale

Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la masse salariale de la ville.

Il s'agit d'un poste de dépense sur lequel une collectivité n'a que peu de marges de manœuvre car elle subit :

- Les augmentations de point d'indice servant de base à la rémunération des agents unilatéralement décidée par le gouvernement
- Les réformes nationales de revalorisation salariale des fonctionnaires (PPCR, RIFSEEP...)
- Les augmentations des cotisations patronales
- Les effets du GVT (glissement-vieillesse-technicité) à savoir l'augmentation des rémunérations au fur et à mesure de l'ancienneté des agents en raison des grilles indiciaires

❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la ville. En 2023 ces dépenses se sont élevées à 416 473.46€

Les dépenses majeures de ce chapitre ont été les suivantes :

- Indemnités aux élus : 136 556.02€
- Subventions de fonctionnement versées aux associations : 151 370€
- Participation aux OGEC, remboursement des frais des enfants lochois scolarisés dans d'autres communes et cotisation au syndicat de transport : 77 936.99€
- Cotisation au Syndicat Cavités 37 : 5 419.71€
- Admissions en non-valeurs et effacement de dette : 2 739.70€

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre sont comptabilisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers divers. Cela représentait en 2023 320 403.39€. Les intérêts d'emprunt représentent 324 263.91 les ICNE -3897.18€ et les frais financiers 36.66€ (frais non utilisation lignes de trésorerie adossée à un emprunt).

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont fait l'objet de mandats pour 44 840.64€. Ce montant est notamment expliqué par le versement d'un trop perçu dans le cadre d'une succession(36 038€). Pour les autres dépenses inscrites, il s'agit notamment des annulations de titres sur exercice antérieur, des amendes fiscales ou pénales et des secours ou don d'urgence.

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 589 790.33€
- Des opérations comptables liées aux cessions d'actif : 2000.00€
- De l'étalement de charges liées au Covid en application de la délibération du 18 décembre 2020 : 16 244.15€
- De l'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'ancien emprunt toxique : 352 954.55€
- Du virement à la section d'investissement : 779 910.00€ (ne donne pas lieu à une exécution comptable)

2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Crédits ouverts	Montant réalisés au Compte Administratif 2023	Taux de réalisation (en%)	Taux évolution CA 2022 (en%)
013 Atténuations de charges	35 000.38€	54 214.26€	155%	-33%
70 Produits des services	420 000.00€	467 062.28€	111%	6%
73 Impôts et taxes	5 902 800.00€	5 981 479.08€	101%	4%
74 Dotations, participations	2 510 140.00€	2 511 388.00€	100%	0%
75 Autres produits de gestion courante	153 900.00€	167 002.92€	109%	13%
76 Produits financiers	267 205.00€	267 205.18€	100%	0%
77 Produits exceptionnels	69 450.00€	111 515.66€	161%	-82%
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	50 000.00€	31 934.22€	64%	-74%
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	9 408 495.38€	9 591 801.60€	102%	-4%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 378.00€	49 962.11	92%	-57%
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 071 826.62€	1 071 826.62€	100%	0%
Total des opérations d'ordre (2)	1 126 204.62€	1 121 788.73€	100%	874%
Total des recettes de fonctionnement (1+2)	10 534 700.00€	10 713 590.13€	102%	6%

Les produits réels de fonctionnement ont connu une baisse de 4% au regard de ceux de 2022 (soit -357k€). Cette baisse, attendue, est expliquée par le fait qu'en 2022 la collectivité avait perçu plusieurs produits exceptionnels (perception d'un leg et enfin par la cession de certains actifs comme Vautrompeau et la maison léguée). Cela se traduit par une baisse de d'environ 515k€ de la réalisation du chapitre 77 « Produits exceptionnels ». Pour le reste, les autres produits de fonctionnement « structurels » restent dynamiques à l'image des produits des services et des impôts et taxes.

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes ont été de 54 214.26€ en 2023.

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune :

- Billetterie des spectacles de la saison culturelle (18 890.91€)
- Billetterie du Musée Lansyer (13 100.45€)
- Produits de la restauration scolaire versés par les usagers (63 123.00€)
- Produits du Centre de Loisirs (163 913.76€)

- Produits de la vente de repas au Centre d'Hébergement (88 057.85€)

Mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux), des concessions du cimetière.

Ces produits ont été constatés pour 467 062.28€. Ils sont donc en hausse en comparaison du Compte Administratif 2022 (+28k€ soit +6.39%).

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune (fiscalité directe et indirecte telle que la taxe sur les déchets, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement).

Il s'agit du poste de ressources le plus important pour la commune puisque cela représente 5 981 479.08€ en 2023.

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 671 674.00€
- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 849.00€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 51 201.00€
- Taxe sur les déchets stockés : 60 675.03€
- Droits de place du marché : 104 341.40€
- TADE : 230 134.64€
- FPIC 88 177.00€

En 2023 les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) ont été maintenus à leurs niveaux de 2022 soit :

- Taxe d'habitation : **15.45%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**

Le produit de l'imposition directe locale (taxes foncières et d'habitation) a donc augmenté d'environ 8.70% sans hausse de taux de la ville. Cette hausse s'explique en partie par la revalorisation de 7.1% du coefficient qui sert de calcul aux bases de ces impôts. Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre N-2 et novembre N-1.

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, les dotations restent globalement stables depuis 2019 grâce à la péréquation.

Dotation	Montant CA 2023	Montant CA 2022	Montant CA 2021	Montant CA 2020	Montant CA 2019
DGF Forfaitaire	682 344	685 591	692 106	703 578	726 016
Dotation Nationale de Péréquation	126 022	130 531	129 111	126 828	113 969
Total DSR	601 592	563 392	545 655	528 847	529 160
<i>Dont DSR Cible</i>	<i>494 843</i>	<i>471 338</i>	<i>455 166</i>	<i>437 941</i>	<i>436 537</i>
<i>Dont DSR Péréquation</i>	<i>106 749</i>	<i>92 054</i>	<i>90 489</i>	<i>90 906</i>	<i>92 623</i>
Total	1 409 958	1 379 514	1 366 872	1 359 253	1 369 145

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat se sont élevées à près de 208 000€ pour 2023.

La participation de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » est également imputée dans ce chapitre, et s'élevait en 2023 à 118 719€

Au total les recettes de ce chapitre sont donc de 2 511 388.00€

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles qu'il s'agisse de la location occasionnelle (Espace Agnès Sorel, centre d'hébergement) ou permanente (commerces).

Les ressources de ce chapitre sont en forte hausse (+ 18k€ soit + 13%) en raison de la redevance perçue pour la mise à disposition de la cuisine centrale dans le cadre de la confection de repas pour d'autres communes du territoire (18k€) ainsi que par la perception des recettes du bail de mise à disposition de locaux au Centre GUILLET au profit du Centre Medico Psychologique -Infanto-Juvenile de l'hôpital d'Amboise.

Ainsi, les recettes liées à la location des immeubles communaux ont été de 167 002.92€ en 2023.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit de 267 205.18€ correspond à l'aide annuelle du Fonds de Soutien dans le cadre des opérations de sensibilisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit des remboursements d'assurances pour des dommages aux biens mais également des opérations de régularisation comptable (annulation d'un mandat sur exercice clôt, opérations comptables liées aux cessions d'actif). Pour 2023 ces recettes sont de 111 515.66€.

Ce montant est notamment expliqué par l'encaissement d'un acompte de notre assurance suite au foudroiement du clocher Est de la Collégiale Saint Ours (60 000€)

2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie (28 214.11€), et de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777 pour 21 748.00€).

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 sont les suivantes :

- ⇒ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel (achat de matériel) , programme relatif aux écoles, drainage d'un terrain de sport. **Total : 249 606.87 €**
- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 771 477.36€**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, programme voies cyclables nord/sud, restauration du Jardin Public. **Total : 872 813.82€**
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : finalisation de la révision du PSMV, fonds de concours pour le confortement des remparts, maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de la Collégiale Saint Ours, programme de restauration des collections. **Total : 294 058.35€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est de près de **2.127M€** pour l'exercice 2023 soit un taux de réalisation de plus de **88%**.

En 2023, la ville a dû également prendre en charge les frais liés au sinistre de la rue de la Porte Poitevine et du foudroiement du clocher Est de la Collégiale Saint Ours. Dans ce cadre la ville a décaissé plus de 236 000€ pour le péril de la rue Porte Poitevine et près de 80 000€ pour les opérations de mise en sécurité du clocher Est. Les travaux liés à ces périls vont se poursuivre en 2024 tandis que la ville se verra remboursée des sommes avancées.

Le tableau de suivi des réalisations de l'année est en annexe 1 du présent rapport

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville a été de 1 523 698.88€ pour 2023.

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

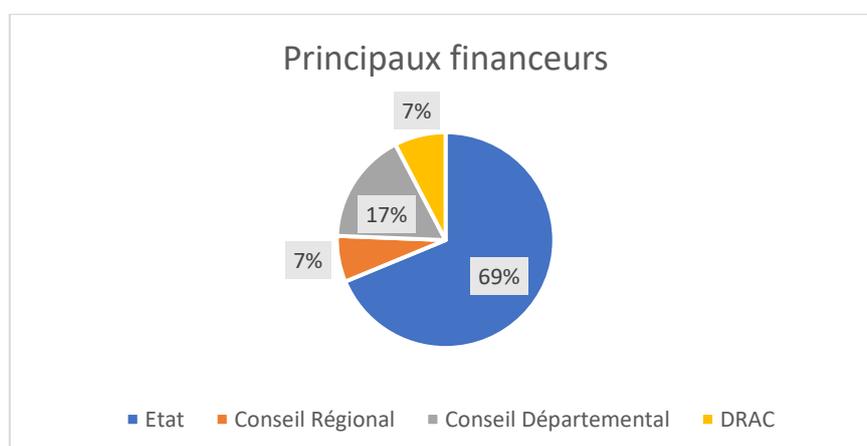
❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Les subventions d'équipement reçues de nos partenaires institutionnels représentent près de **350 000€ en 2023** soit un taux de cofinancement de près de 17%. Toutefois il convient de noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux montants réellement encaissés à ce jour et non au montant total des subventions par projets. Ces subventions ne sont pas toutes soldées, le solde devant être encaissé sur l'exercice 2024. Aussi, pour certaines, des acomptes ont été délivrés lors des exercices précédents.

Lors de l'exercice comptable 2023, les principales subventions encaissées ont été :

Opération	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	DRAC	Mécénat	Total
Aménagement de la Place de Verdun	153 883.65€	0.00€	48 000.00€	0.00€	0.00€	201 883.65€
Modernisation éclairage public	10 804.04€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	10 804.04€
Restauration du Jardin Public	4750.00€	19 828.00€	0.00€	0.00€	0.00€	24 578.00€
Restauration de la Collégiale Saint Ours	27 784.77€	0.00€	0.00€	16 864.20€	0.00€	44 648.97€
Restauration de tableaux	0.00€	0.00€	0.00€	5 073.00€	0.00€	5 073.00€
Total par financeur	197 222.46€	19 828.00€	48 000.00€	21 937.20€	0.00€	286 987.66€

Ainsi les principaux financeurs de la collectivité se répartissent comme suit :



❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 268 493€
- De la taxe d'aménagement (TAM) : 40 824€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

En 2023 un emprunt a été souscrit pour un montant total de 1 000 000€.

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit de recettes d'ordre de la section d'investissement à savoir les amortissements (près de 590 000€) mais également des opérations comptables liées à la gestion de l'actif (42 154.08€).

Parmi les recettes d'ordre de la section d'investissement sont également retracées les écritures comptables d'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipée dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt toxique (352 954.55€) et de l'étalement de charge lié au coût de la pandémie de Covid 19 (16 244.15€).

IV. Résultat comptable de l'exécution budgétaire 2023

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2023	9 031 893.29€	9 641 763.71€	3 981 933.64 €	2 828 107.88€
Résultats reportés ville		1 071 826.62€	167 344.92 €	
Totaux	9 031 893.29€	10 713 590.33€	4 149 278.56 €	2 828 107.88€
Résultats de clôture CA 2023		1 681 697.04€	1 321 170.68 €	
Restes à réaliser			0.00 €	0.00€
Résultats définitifs		1 681 697.04€	1 321 170.68 €	

Au terme de l'exercice comptable 2023, la collectivité dégage un excédent de fonctionnement de près de 1 682 000€ et un déficit de section d'investissement d'environ 1 321 170€.

Pour le budget de 2023, l'excédent de fonctionnement servira donc à combler le déficit de la section d'investissement (affectation du résultat - article 1068 pour 1 321 170.68€) et le solde de cet excédent sera affecté en recettes de fonctionnement pour 360 526.36€.

V. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt il est impératif que la ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute).

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) auquel on ajoute le résultat exceptionnel (produits exceptionnels-charges exceptionnelles) et le résultat financier. En 2023 l'épargne brute dégagée s'élève à 1 535 177.23€ euros et marque donc une baisse par rapport à 2022 ce qui est notamment expliqué par l'augmentation du prix de l'énergie.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement des emprunts. L'épargne nette représente donc l'excédent réel dégagé par la collectivité pour le financement de ses investissements. En 2023 l'épargne nette chute et s'élève à environ 11 478.35€

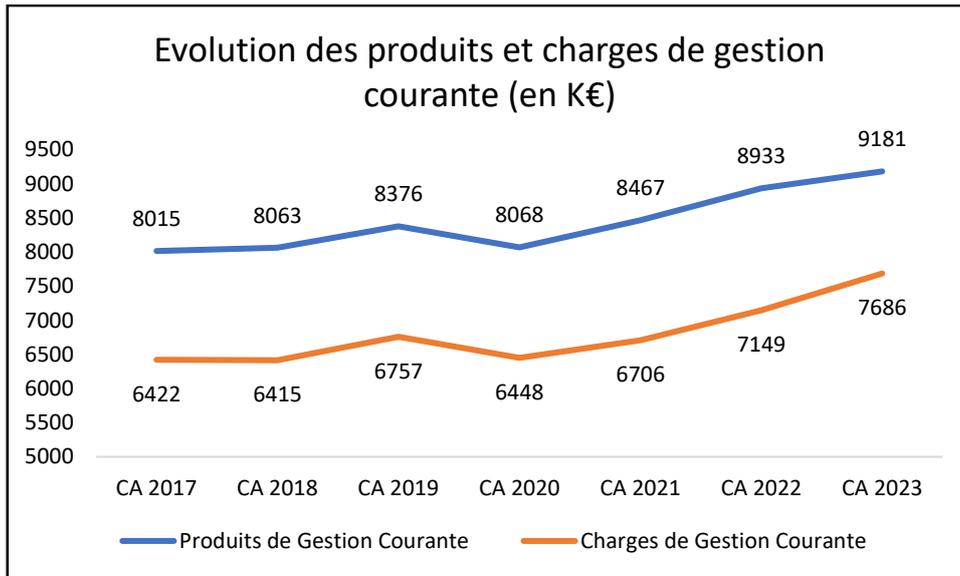
Afin de calculer l'épargne de la ville certaines rubriques ont été retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les produits des cessions sont exclus, les dotations et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

Les tableaux ci-dessous détaillent la formation de l'épargne de la ville au travers des soldes intermédiaires de gestion (SIG).

Evolution des produits et charges de gestion courante

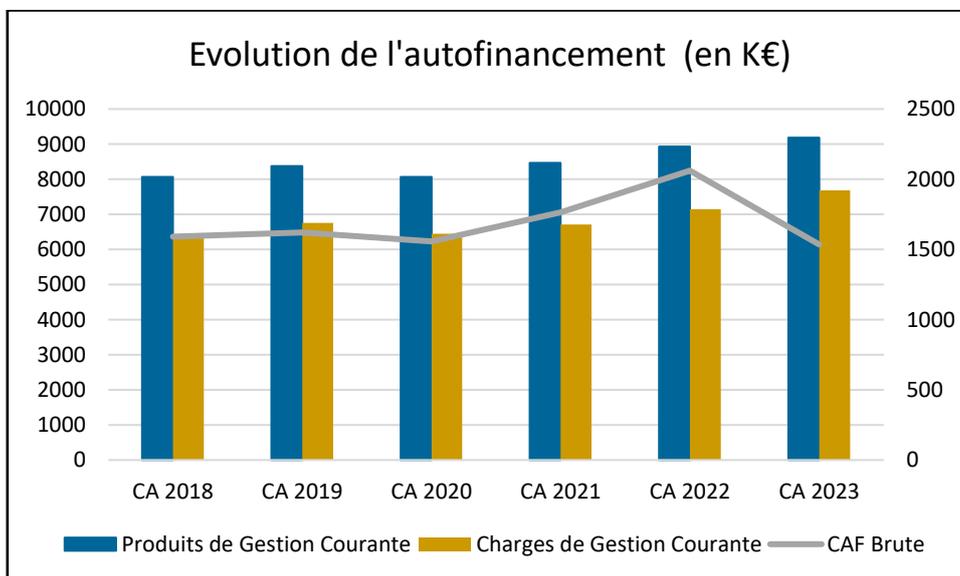
Les produits de gestion courante sont constitués des chapitres 70 - Produits des services, 73 - Impôts et Taxes, 74 - Dotations et participation, 75 - Autres produits de gestion courants et 013 - Atténuations de charges. Il s'agit des recettes non exceptionnelles de la collectivité issue de sa gestion courante (fiscalité, locations, vente de produits...)

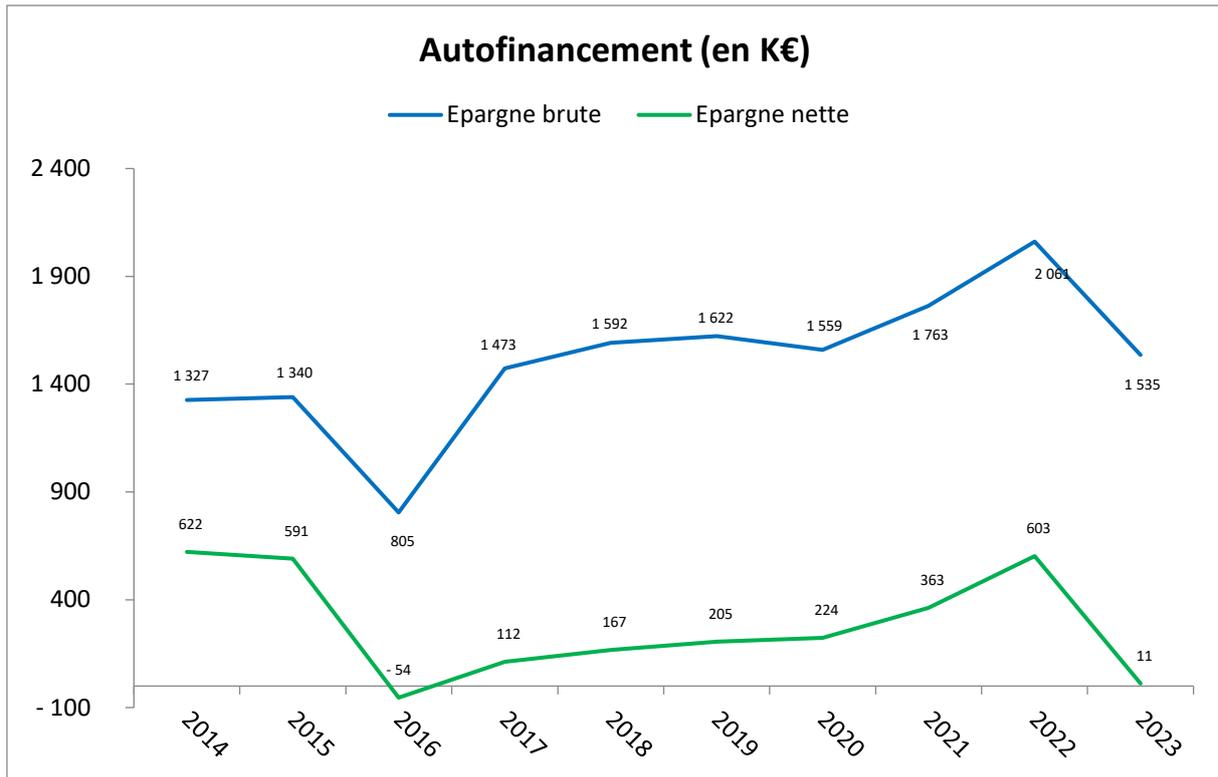
Les charges de gestion courante sont constituées des chapitre 011 - Charges à caractère général, 012 - Charges de personnel, 014 - Atténuation de produits et 65 - Autres charges de gestion courante. Il s'agit donc des charges courantes d'une collectivité.



Le graphique ci-dessus permet donc de constater qu'en 2023 les charges courantes de la collectivité ont été plus dynamiques que les recettes courantes. Cela est expliqué en grande partie par la forte hausse du prix de l'énergie.

Formation de l'autofinancement





VI. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

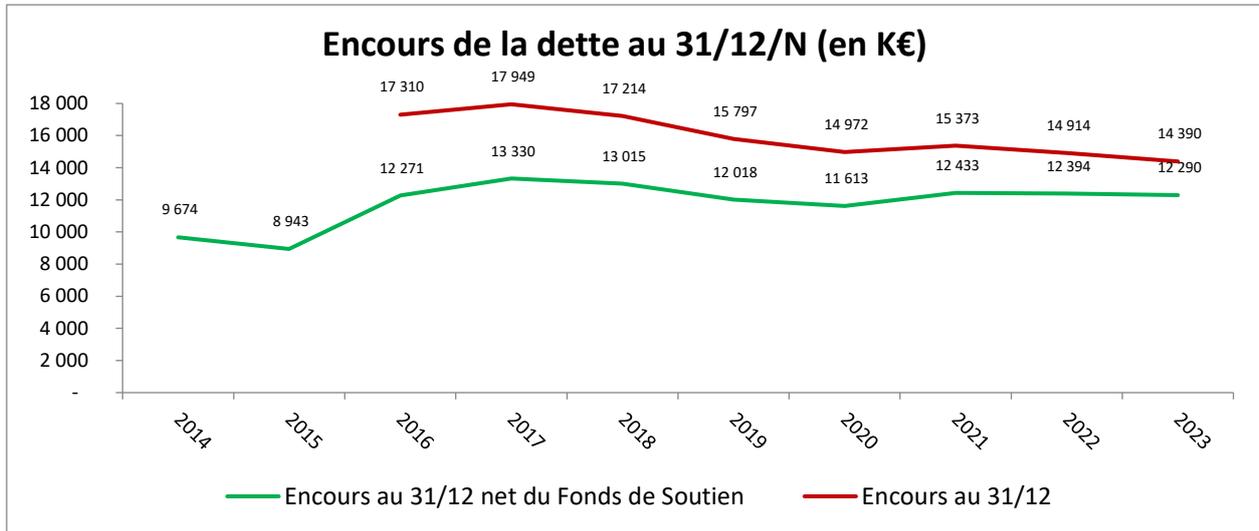
Il convient de noter qu'avec cette planification financière la ville ne dégage pas de restes à réaliser (RAR). Les restes à réaliser sont une technique de comptabilité publique consistant à reporter en année n+1 les crédits engagés n'ayant pas fait l'objet d'une réalisation. Les restes à réaliser s'inscrivaient dans le cadre d'une gestion budgétaire annuelle. La gestion en APCP permet donc de ne plus avoir recours à ces restes à réaliser du fait de la pluri annualité de la programmation budgétaire.

Le tableau de synthèse du suivi des APCP ouvertes au 31/12/2023 est joint en annexe du présent document

VII. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette de la collectivité est de 14.39M€ au 31 décembre 2023.

L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT, considérant qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie (courbe en vert).



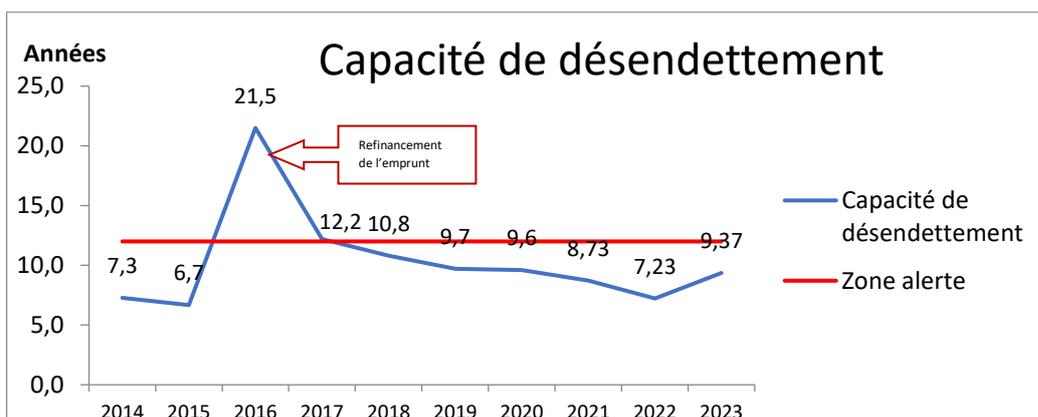
VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que, pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans

Pour l'année 2023 cet indicateur augmente en raison de la baisse de la Capacité d'Autofinancement Brute. Malgré tout cet indicateur se maintient sous la barre des 10 ans pour la cinquième année consécutive.



Annexe 1 Note Compte Administratif 2023

P+A2:E64rojet	Crédits ouverts	Mandatés
AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE		
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS		
	38 382,00 €	30 714,06 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL		
	62 551,00 €	47 609,11 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES		
	86 850,00 €	80 268,07 €
202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS		
	10 700,00 €	10 600,80 €
202101-05 - CENTRE MAURICE AQUILON		
	66 800,00 €	65 761,23 €
202101-06 - CENTRE LOISIRS		
	2 700,00 €	2 341,60 €
202101-07 - PLAINE SPORTIVE ET SCOLAIRE DE GRAND VAU		
	32 500,00 €	12 312,00 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	300 483,00 €	249 606,87 €

AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS		
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE		
	251 194,00 €	239 096,03 €
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE		
	110 000,00 €	93 075,72 €
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC		
	135 000,00 €	110 696,53 €
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX		
	97 003,00 €	92 173,91 €
202102-05 - GESTION DES PERILS		
	100 000,00 €	- €
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX		
	127 031,00 €	119 762,82 €
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION		
	40 482,00 €	35 882,88 €
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX		
	25 173,00 €	20 789,47 €
TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	885 883,00 €	711 477,36 €

AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		
202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS		
	70 942,00 €	50 582,66 €
202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN		
	740 900,00 €	732 598,06 €
202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP		
	12 100,00 €	7 575,54 €
202103-04 - VOIES CYCLABLES NORD SUD GRANDS AXES TRANSVERSAUX		
	82 058,00 €	82 057,56 €
202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE		
	- €	- €
202103-08 - OPAH RU		
	10 000,00 €	- €
TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		
	916 000,00 €	872 813,82 €
AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL		
202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES		
	34 247,00 €	19 478,40 €
202104-02 - FINALISATION REVISION PSMV		
	46 000,00 €	45 164,90 €
202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS		
	31 000,00 €	30 991,87 €
202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT-OURS		
	157 000,00 €	156 488,97 €
202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS		
	29 062,00 €	26 570,09 €
202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES		
	2 500,00 €	1 868,40 €
202104-09 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE		
	13 780,00 €	13 495,72 €
202104-12 - SIGNALIETIQUE ET SCENOGRAPHIE GALERIE SAINT ANTOINE		
	1 000,00 €	- €
TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL		
	314 589,00 €	294 058,35 €
TOTAL DES PROJETS BUDGETES =>		
	2 416 955,00 €	2 127 956,40 €

Annexe 2 Note Compte Administratif 2023

Autorisations de programme		Crédits de Paiements											
		Exercice budgétaire											
N° AP	Description	Montant AP selon délibération 2023/12/74	2021 CA	2022 CA (b)	2023 Crédits Ouverts: pour mémoire (a)	2023 CA (b)	Cumul réalisation 2021-2022	Crédits à reporter en n+1 (c= a-b)	2024 INITIAL (d)	2024 après report des crédits (e=d+c)	>=2025	Total crédits paiement	Réalisation au-delà de N+1
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	5 436 512,76 €	100 099,99 €	286 929,77 €	300 483,00 €	249 606,87 €	387 029,76 €	50 876,13 €	128 000,00 €	178 876,13 €	4 621 000,00 €	5 436 512,76 €	4 671 876,13 €
	Total AP 202101	5 436 512,76 €	100 099,99 €	286 929,77 €	300 483,00 €	249 606,87 €	387 029,76 €	50 876,13 €	128 000,00 €	178 876,13 €	4 621 000,00 €	5 436 512,76 €	4 671 876,13 €
202102	Continuité des services publics essentiels	8 048 654,22 €	737 100,35 €	755 670,87 €	885 883,00 €	711 477,36 €	1 482 771,22 €	174 405,64 €	630 000,00 €	804 405,64 €	5 040 000,00 €	8 048 654,22 €	5 214 405,64 €
	Total AP 202102	8 048 654,22 €	737 100,35 €	755 670,87 €	885 883,00 €	711 477,36 €	1 482 771,22 €	174 405,64 €	630 000,00 €	804 405,64 €	5 040 000,00 €	8 048 654,22 €	5 214 405,64 €
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	5 413 314,49 €	1 330 164,77 €	620 756,72 €	916 000,00 €	872 813,82 €	1 950 921,49 €	43 186,18 €	899 353,00 €	942 539,18 €	1 647 040,00 €	5 413 314,49 €	1 690 226,18 €
	Total AP 202103	5 413 314,49 €	1 330 164,77 €	620 756,72 €	916 000,00 €	872 813,82 €	1 950 921,49 €	43 186,18 €	899 353,00 €	942 539,18 €	1 647 040,00 €	5 413 314,49 €	1 690 226,18 €
202104	Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel	4 707 374,89 €	472 585,76 €	330 200,13 €	314 589,00 €	294 058,35 €	802 785,89 €	20 530,65 €	150 000,00 €	170 530,65 €	3 440 000,00 €	4 707 374,89 €	3 460 530,65 €
	Total AP 202104	4 707 374,89 €	472 585,76 €	330 200,13 €	314 589,00 €	294 058,35 €	802 785,89 €	20 530,65 €	150 000,00 €	170 530,65 €	3 440 000,00 €	4 707 374,89 €	3 460 530,65 €
	TOTAL GENERAL	23 605 856,36 €	2 639 950,87 €	1 993 557,49 €	2 416 955,00 €	2 127 956,40 €	4 633 508,36 €	288 998,60 €	1 807 353,00 €	2 096 351,60 €	14 748 040,00 €	23 605 856,36 €	14 813 532,60 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 037-213701329-20240325-2024_03_13DELIB-BF